

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles pour 2024

Délibération N°PLV 23-12-88

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 01^{er} décembre 2023. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

24 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle à partir de 18h15	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
M. BOUDHOU Dimitri à partir de 18h15	Mme DERBY épouse VALA Franciane à partir de 18h12	M. MOUNSAMY Olivier
Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise
M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette	M. ZEMBAMA Rodrigue
M. THOMET Olivier	M. ARTHEIN Victor à partir de 18h18 Accusé de réception en préfecture 971-219711223-20240107-23-12-88-DE Date de télétransmission : 07/01/2024 Date de réception préfecture : 07/01/2024	M. EDWIGE Charly
M. TOLA Michel à partir de 18h10	Mme MIKEL Alexia à partir de 18h23	M. MARIE-CLAIRE Jacques

5 élus étaient absents :

Mme ROQUES Yvelise	Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique
Mme MALBOROUGT Reinette	Mme INAMO Tania	

3 élus étaient représentés :

- Mme ROQUES Yvelise représentée par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
- Mme PERIANAYAGON Annie-Claude représentée par Mme MAYEKO Gina
- Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard

Mme SINNAN-RAGAVA Jany donne lecture de l'exposé et explique que :

Le haut conseil de la santé publique (HCSP) rappelle dans son avis publié en octobre 2020 que « le petit déjeuner est une prise alimentaire importante chez les enfants qui doit être encouragée ». En effet, varié et équilibré, il permet la consommation de produits alimentaires de bonne qualité nutritionnelle, et constitue le premier des 3 repas journaliers recommandés.

Partenaire de l'Education Nationale depuis l'année 2019, la commune de Port-Louis offre gratuitement un petit déjeuner équilibré par semaine à tous les élèves de la maternelle et du primaire. Ainsi, en 2023 nous avons servi plus de 4020 petits déjeuners sur les 4 écoles. Une subvention est versée à la commune par l'Education Nationale. Il s'agit d'un forfait de 2€ par enfant et par jour, destiné uniquement à l'achat des denrées alimentaires.

L'opération sera renouvelée pour l'année 2024.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt du programme de « distributions de petits déjeuners »,

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents décide :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler pour 2024 la convention passée avec l'Éducation nationale relative aux petits déjeuners à l'école.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 08 décembre 2023

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20240107-23-12-88-DE
Date de télétransmission : 07/01/2024
Date de réception préfecture : 07/01/2024
Jean-Marie HUBERT

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.